



## Retrait de point sur mon permis

Par **herve palacin**, le **18/09/2008** à **23:44**

bonjour,je me suis fait flasher par une voiture banalisee le 18.09.2008.j'ai deja eu un retrait de 4 points le 06.10.2005. Je voudrai donc savoir si en payant mon amende (que je n'ai pas encore recue) le 07.10.2008 je recupererai mes 12 points avant que cette infraction (du 18.09.2008) ne soit comptabilisee.Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **19/09/2008** à **14:48**

Bonjour,

Attendez de recevoir le PV. Une fois ce PV reçu, vous aurez 15 jours, à compter de la date d'émission du PV pour en payer le montant minoré de 90 €.

Si ces 15 jours tombent avant le 6 octobre prochain, attendez un peu et soyez prêt à payer l'amende forfaitaire, mettons vers le 10 ou 15 octobre, de 135 €. A cette date, vous aurez récupéré vos 12 points. Quand à votre infraction d'excès de vitesse, elle ne vous coûtera qu'un seul point, point qui vous sera restitué 1 an plus tard si vous ne commettez aucune infraction avec retrait de point durant cette période d'un an.